

### **Extrait d'acte de naissance**

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : Copie d'une pièce d'identité.

Pour les personnes de nationalité française nées à l'étranger, envoyer la demande au Ministère des Affaires Etrangères (Service Central de l'Etat Civil 11, Rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex).

Coût : Gratuit

Délais : Immédiat (pour Nantes, 4 semaines au moins)

### **Extrait d'acte de mariage**

Où s'adresser : Mairie du lieu de mariage.

Pièces à fournir : Noms et prénoms des époux + date de mariage.

Validité : Indéterminée sauf changement de situation matrimoniale.

Coût : Gratuit

Délais : Immédiat

### **Extrait d'acte de décès**

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès ou du lieu du dernier domicile.

Pièces à fournir : Noms, prénoms + date du décès.

Coût : Gratuit

Délais : Immédiat

### **Duplicata du livret de famille**

Où s'adresser : Mairie du lieu de mariage.

Pièces à fournir : Noms et prénoms des époux et des enfants.

Validité : toute la vie

Coût : Gratuit

Délais : Une semaine voire plus si les enfants sont nés dans d'autres communes

### **Passeport biométrique**

La Mairie ne délivre plus aucun passeport.

Les demandes peuvent être déposées, au choix, dans l'une des 31 communes du Bas-Rhin habilitées. La liste des mairies ainsi que les formulaires, sont disponibles au secrétariat de la mairie.